Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260924-2026_09_015-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 24 septembre, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Arrivée de :
Edith LE PALAIRE au bordereau N°2

Absents :
Monique DELANNOY donne pouvoir à Christine LE CADRE, en date du 28/08/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 22/09/2026

Date de convocation : 16/09/2026 **Date d'affichage convocation** : 17/09/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 01/10/2026

M. Jean-Luc PICHOT est désigné en tant que **secrétaire de séance.**
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=-ClOprEalfM)

Délibération 2026 09 015
AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

Vu le décret n° 2026-604 du 6 juillet 2026 relatif aux autorisations spéciales d'absence et aux aménagements horaires liés à la parentalité et à certains évènements familiaux, il convient d'actualiser la délibération en vigueur dans la collectivité.
Les modifications apportées qui entrent en vigueur le 1er janvier 2027 sont les suivantes :

OBJET	Motif	Absence autorisée
MARIAGE ou PACS	Mariage ou PACS de l'agent	5 jours consécutifs pour l'un ou l'autre
DECES - OBSEQUES	Décès du conjoint (époux, conjoint, partenaire d'un PACS, vie maritale)	5 jours éventuellement non consécutifs
	Décès père, mère, conjoint de son père ou de sa mère, de la personne avec laquelle son père ou sa mère est lié par un pacte civil de solidarité ou la personne avec laquelle son père ou sa mère vit maritalement	3 jours éventuellement non consécutifs
	Décès frère, sœur	3 jours
ADOPTION	Entretiens obligatoires de la procédure d'agrément	5 autorisations maximum par procédure

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260924-2026_09_015-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

ANNONCE	Annonce chez son enfant : -de la survenance d'un handicap -d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique mentionné à l'article D. 3142-1-2 du code du travail -d'un cancer	5 jours

Objet	Motif	Absence autorisée
DIVERS	Aménagement des horaires de travail (à partir du 3ème mois de grossesse)	-1 heure / jour sur avis médical -Aménagement horaire possible pour la femme en état de grossesse et son conjoint, ou lié à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement pour assister aux séances de préparation à la naissance et à la parentalité
	Femme allaitant son enfant	Aménagement horaire lui permettant d'interrompre son travail pendant une durée totale maximale d'une heure par jour (pendant une année à compter du jour de la naissance)
	Agent élu représentant ou délégué des parents d'élèves	Aménagement horaire pour participer aux réunions suivantes : -conseils d'école dans les écoles maternelles ou élémentaires -commissions permanentes, conseils de classe et conseils d'administration dans les collèges, lycées et établissements d'éducation spéciale Aménagement horaire organisation et déroulement des élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école (dans le cadre d'une commission spéciale)

Les membres du CST en ont pris acte lors de la séance du 17 septembre 2026.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des modifications apportées aux autorisations spéciales d'absence.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Jean-Luc PICHOT
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)